

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

**DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-1/08****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023723-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

**OBJET :** Routes départementales (RD) 934 et 20e – Régularisation foncière sur le territoire de la commune de CRECY-LA-CHAPELLE.

L'aménagement en giratoire, sous maîtrise d'ouvrage départementale, du carrefour entre la RD 934 et RD 20e sur le territoire de la commune de CRECY-LA-CHAPELLE, permettant de sécuriser et de fluidifier les flux pour tenir compte de l'évolution du trafic lié à la création du parc animalier «Parrot World» nécessite des acquisitions foncières. Ce foncier ainsi acquis sera incorporé dans le domaine public routier départemental.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU les délibérations du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du département,

VU la délibération n° 3/06 du Conseil départemental du 26 juin 2020, prenant en considération le réaménagement du carrefour entre la RD 934 et la RD 20° à Crécy-la-Chapelle,

VU la délibération n° 1/05 du 10 septembre 2021, relative à la convention entre la société OMEGA TROPICAL PARK, la commune de Crécy-la-Chapelle et le Département,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne, moyennant l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée préfixe 92 section ZT n°72, d'une superficie de 933 m<sup>2</sup>, située sur le territoire de la commune de CRECY-LA-CHAPELLE, appartenant à la société dénommée OMEGA TROPICAL PARK,

Article 2 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte notarié ou administratif destiné à concrétiser cette acquisition ainsi que tout document nécessaire au transfert de propriété et au versement de l'indemnité,

Article 3 : d'imputer les crédits sur l'opération « Acquisitions foncières (DI22) » de l'action « Acquisition foncières »,

Article 4 : d'incorporer la parcelle entrant ainsi dans le patrimoine du Département au domaine public routier départemental.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne